Département des Côtes d'Armor

Demande d'indemnité allouée aux élèves internes

Année scolaire 2017 - 2018

Représentant légal

Nom et Prénom
(en majuscules)

Adresse

Code Postal - Commune
(en majuscules)

INFORMATION : Ce document est STRICTEMENT RÉSERVÉ AUX COLLÉGIENS ET LYCÉENS DOMICILIÉS DANS LES CÔTES D'ARMOR et scolarisés en qualité d'internes, logement extérieur accepté.

Nouveauté 2017/2018 : Seuls les élèves internes transportés par la SNCF ou par un véhicule personnel bénéficient d'une indemnité de transport. La famille ne peut prétendre à la subvention « élève interne » si l'élève emprunte les lignes régulières régionales.

Dûment rempli, il doit être remis au secrétariat de l'établissement scolaire, ACCOMPAGNÉ D'UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE OU POSTAL.

Après instruction du dossier un courrier sera adressé à la famille, mentionnant la suite accordée à la demande.

Le montant de l'indemnité éventuellement attribuée sera versé au cours du dernier trimestre de l'année scolaire en cours, sous réserve de 6 mois minimum de scolarité en qualité d'interne.

Retour impératif pour le 31 mars 2018. Au-delà de cette date, le dossier ne sera pas examiné.

Madame, Monsieur,
Le Département des Côtes d'Armor apporte une aide pour le transport des élèves internes respectant les critères suivants :

- Le représentant légal de l'élève doit être domicilié dans les Côtes d'Armor,
- L'élève doit relever de l'enseignement secondaire (à l'exclusion de l'enseignement supérieur - ex. BTS)
- L'élève doit être scolarisé dans l'établissement scolaire public ou privé le plus proche de son domicile : distant de + de 10 km, pouvant le recevoir en qualité d'interne et dispensant l'enseignement choisi (ne pas oublier de renseigner l'option suivie).

N.B. : Les élèves internes scolarisés en pré-apprentissage (non rémunérés) peuvent prétendre à l'indemnité allouée aux élèves internes.

MONTANT DES INDEMNITÉS

- **46 € si la distance domicile - établissement scolaire est comprise entre 11 et 30 km,**
- **77 € si elle est comprise entre 31 et 50 km,**
- **107 € si elle est comprise entre 51 et 100 km,**
- **153 € si elle est supérieure à 100 km.**

Le trajet le plus court est pris en compte (calcul via Google Maps™)

Partie réservée au service du Département

Dossier renvoyé le : .....

Pour motif suivant

- ❑ absence de signature du représentant légal
- ❑ absence du cachet de l'établissement scolaire
- ❑ absence du relevé d'identité bancaire
- ❑ autre motif .....
  .....
  .....

Vous voudrez bien retourner, dans les plus brefs délais, l'ensemble du dossier dûment complété à l'adresse indiquée ci-dessous.

AMÉNAGEMENT
CÔTES D'ARMOR

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

Département Infos Services
02 96 62 62 22

Plus d'infos sur
cotesdarmor.fr

DIRECTION DES INFRASTRUCTURES
9 PLACE DU GÉNÉRAL DE GAULLE I CS 42371
22023 SAINT-BRIEUC CEDEX 1

Côtes d'Armor
le Département

dpt22•DirCommdo12018

Dossier d'inscription

REPRÉSENTANT LÉGAL
❑ PÈRE ❑ MÈRE ❑ TUTEUR ❑ ASSISTANT(E) FAMILIAL(E)

NOM (en majuscules)
PRÉNOM (en majuscules)
Adresse
CP et Commune
Tél.
Portable
Mél @

ÉLÈVE

NOM (en majuscules)
PRÉNOM (en majuscules)

Sexe ❑ Féminin ❑ Masculin

Né(e) le / /

❑ *J'accepte que mes coordonnées soient utilisées pour me contacter (via SMS ou mél) en cas de besoin.*
Les avis de perturbations du réseau de transport sont disponibles sur le site du Département www.cotesdarmor.fr

Nom du titulaire du compte bancaire à créditer

SCOLARITÉ

Établissement scolaire 2017 / 2018

Nom de l'Établissement .....
CP et Commune .....

Type d'Ets ❑ Public ❑ Privé

Classe

❑ 6e	❑ 4e Pro	❑ CAP 1 Agri
❑ 5e	❑ 3e Pro	❑ CAP 2 Agri
❑ 4e	❑ CAP 1	❑ 2de Pro Agri
❑ 3e	❑ CAP 2	❑ 1ère Pro Agri
❑ 2nde	❑ 2de Pro	❑ Term Pro Agri
❑ 1ère	❑ 1ère Pro	❑ Autre classe,
❑ Term	❑ Term Pro	précisez.....
❑ SEGPA	❑ Pré-apprenti (non rémunéré)	.....
❑ ULIS		

Langue 1 ..... Langue 2 .....
Spécialité ..... Option(s) .....

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Distance exacte séparant le domicile de l'établissement fréquenté (aller simple) **km**

Moyen de transport utilisé ❑ Voiture particulière
❑ Cars, transporteur ..... ❑ SNCF

CADRE RÉSERVÉ AU DÉPARTEMENT

Km de référence .....

Date de saisie .....

Je soussigné .....
CERTIFIE sur l'honneur l'exactitude de tous les renseignements portés ci-dessus
Fait à ..... le .....

Signature du Représentant légal

Visa et cachet de l'Établissement

ATTENTION Ce document est à retourner au secrétariat de votre établissement accompagné d'un relevé d'identité bancaire ou postal

AGRAFER ICI VOTRE RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à faciliter la gestion des réseaux de transport organisés et subventionnés par le Département des Côtes d'Armor. Conformément à la "loi informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, vous devez en faire la demande par voie postale à M. le Président du Département des Côtes d'Armor - 9 place du Général de Gaulle CS 42371 - 22023 Saint-Brieuc cedex 1, en joignant à votre courrier un justificatif d'identité.
La réponse vous parviendra sous 30 jours, en recommandé avec accusé de réception.

Côtes d'Armor le Département

C0222DRIcad0215